

modalités d'inscription

année universitaire 2010-2011

entrée Master professionnel Journalisme

Pour vous inscrire

1. *Saisie de votre candidature* : inscriptions directes⁽¹⁾ à partir du 18 janvier 2010 sur internet : www.celsa.fr
2. *Envoi par courrier, dans les délais requis, des pièces nécessaires* (voir liste au verso) à l'adresse suivante :
CELSA - Master Journalisme
Inscription n° (numéro internet attribué automatiquement à la fin de la démarche d'inscription sur le site du CELSA)
77, rue de Villiers 92523 Neuilly-sur-Seine cedex
N'attendez pas les derniers jours pour vous inscrire.
3. *Clôture des inscriptions* : le lundi 15 mars 2010 (le cachet de la poste faisant foi)

Calendrier des épreuves d'admission

1. épreuves d'admissibilité : le dimanche 11 avril 2010
 2. entretien avec les membres de la commission d'admission et du jury d'anglais : du 14 juin au 7 juillet 2010
- ➔ **Si votre convocation ne vous est pas parvenue une semaine avant la date de la première épreuve**, vous voudrez bien prendre contact avec le secrétariat d'études du département Journalisme (01 46 43 76 31).
La date d'entretien avec les jurys d'admission ne pourra, en aucun cas, être modifiée.

Calendrier des résultats

1. admissibilité : le jeudi 3 juin 2010 à 14 h
2. admission : le lundi 12 juillet 2010 à 14 h

Les résultats seront affichés au CELSA-Neuilly : 77, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. Ils ne seront pas communiqués par téléphone mais pourront être consultés sur internet : www.celsa.fr⁽²⁾

Les candidats admissibles devront impérativement les consulter pour connaître le jour et l'heure de leur entretien avec les membres de la commission d'admission et du jury d'anglais (aucune convocation ne sera adressée pour cette épreuve).

Rentrée : le 13 septembre 2010

(1) Le droit d'accès et de rectification prévu par l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du CELSA, 77 rue de Villiers 92523 Neuilly-sur-Seine cedex.

(2) Seules les listes affichées ont valeur administrative.

rappel des conditions d'inscription

Sont admis à constituer un dossier d'inscription au concours d'entrée en Journalisme les étudiants titulaires de la Licence ou d'un diplôme équivalent validant 3 années d'études supérieures.

Les étudiants étrangers peuvent concourir dans les mêmes conditions sous réserve d'être titulaires du DELF ou du TEF niveau 4 ou encore du TCF. **Aucune épreuve ne peut avoir lieu hors des centres prévus à cet effet : aucune externalisation de ce concours n'est donc envisageable.**

L'âge limite pour concourir est fixé à 24 ans au 31 décembre de l'année du concours. La limite est repoussée à 25 ans pour les titulaires d'un diplôme Bac + 4 ou davantage.

pièces à fournir obligatoirement

Elles parviendront au CELSA **dans une pochette en plastique transparent ; une étiquette (collée en haut et à droite) rappellera les nom, prénom, adresse (+ adresse e-mail s'il y a lieu) et numéro d'inscription internet du candidat.**

- 1 photo d'identité portant, au dos, l'indication de la spécialité d'inscription ainsi que les nom et prénom du candidat
- 2 enveloppes timbrées au tarif postal en vigueur, portant le nom et l'adresse du candidat
- un curriculum vitæ détaillé
- 1 chèque de 70 € à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de PARIS IV - CELSA. Cette somme, servant à couvrir les frais de dossier, ne peut être retournée en cas d'absence ou d'abandon aux épreuves d'entrée.
- la photocopie du diplôme sanctionnant 3 années d'études supérieures ou un certificat de scolarité de l'année
- la photocopie du DELF ou du TEF niveau 4 ou du TCF pour les étudiants non francophones

➔ Veuillez vous assurer que votre dossier d'inscription comporte bien toutes les pièces requises : aucun dossier incomplet ne sera retenu.

Attention : tout envoi parvenant au CELSA insuffisamment affranchi sera refusé.